

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 29/02/2016

Le lundi 29 février 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le lundi 22 février 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Philippe GIBERT, 1^{er} Adjoint au Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. SANSOZ

PRESENTS : MM. GIBERT, CHAILLET, Mmes de BROSSE, BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme DOR, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : M. BROLIQUIER M. CALMARD, Mme GUILLOTEAU

DEPOTS DE POUVOIR : M. BROLIQUIER pouvoir à M. GIBERT
M. CALMARD pouvoir à M. CHAILLET
Mme GUILLOTEAU pouvoir à Mme de LAVERNEE

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/01/16

M. Gibert : Je vais présider ce soir le conseil d'arrondissement parce que Denis Broliquier, Maire du 2^{ème} arrondissement est excusé. Il est en déplacement professionnel en Chine.
L'ordre du jour comporte 11 dossiers.

02/16/320 Intégration de la salle associative Savoie Lamartine, sise 7 rue de Savoie Lyon 2ème à l'inventaire des équipements de proximité du 2ème arrondissement gérés par la Mairie du 2ème arrondissement.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Bernard : Je reviens sur cette salle, évidemment elle est demandée par l'ensemble des élus du 2^{ème} arrondissement et elle est indispensable pour la partie nord de la presqu'île. Cette salle était prévue dans un conseil municipal sous la gestion de la mairie centrale. On peut effectivement y trouver un anachronisme, je l'accepte, mais néanmoins, je voudrais porter à votre connaissance que le 2^{ème} arrondissement a des salles importantes qu'il gère déjà à savoir : Bourgelat, Bayard, Sala. Pour la partie nord, on pourrait peut-être mutualiser avec le 1^{er} arrondissement ? Ce n'est pas une utopie non plus ? Pourquoi ne pas la laisser en gestion à la mairie centrale ? Cela me paraît tellement évident que je me demande ce qu'on va encore, nous, la mairie du 2^{ème}, avoir à gérer d'une manière à la carte, est-ce qu'on peut à nouveau prendre cette responsabilité ? Ne faudrait-il pas la laisser à la discrétion et à la disposition de la mairie centrale de façon à satisfaire le plus grand nombre ? Je suis assez partagé, c'est pour cela que je me permets d'évoquer ce sujet qui avait déjà été évoqué en conseil municipal en 2014. Revenir là-dessus est-ce bien nécessaire ? Est-ce une priorité absolue pour le 2^{ème} arrondissement de vouloir à tout prix la gérer ? Il me semble que cela serait plus logique qu'on la laisse dans une gestion municipale centrale.

M. Gibert : Je comprends votre argument mais sans aucune polémique, il y a 2 points : d'abord il y a le côté légal et puis ce que l'on peut appeler le bon sens. Au niveau de la loi, le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil d'arrondissement gère les équipements de proximité. Au niveau du bon sens, on estime, nous, mais c'est la même chose pour les autres arrondissements, que lorsqu'une association ou une personne a besoin d'une salle, elle ne va pas s'adresser à la mairie centrale, elle s'adresse très logiquement à sa mairie d'arrondissement. Nous pensons, comme les autres arrondissements, que la mairie d'arrondissement est au plus près de la population et à même de gérer ce type de local. C'est un local du 2^{ème} arrondissement mais si une association d'un autre arrondissement limitrophe en a besoin, il n'y a jamais eu de problème pour lui louer. Dernièrement, une association d'aide aux personnes alcooliques basée à Villeurbanne, me contacte et me dit : « On aimerait une salle plus centrale parce que dans notre association il y a des personnes qui viennent de tous les arrondissements ». J'ai tout de suite demandé si une salle était disponible et on a pu leur trouver un créneau de deux heures. Tout le monde est le bienvenu.

M. Bernard : Je ne suis pas dans une posture de polémique, simplement je voulais rappeler parce que le problème a déjà été évoqué en conseil municipal en 2014, qu'il y avait déjà un certain nombre de salles gérées par la mairie du 2^{ème} arrondissement mais il y a aussi des salles qui sont gérées par la mairie centrale. Cela permet effectivement de pouvoir mieux satisfaire des demandes. Est-ce qu'il y a vraiment une nécessité que le 2^{ème} arrondissement gère cette salle ? C'est une charge à mon avis supplémentaire. Et puis peut-être un risque de conflit entre certaines associations. Est-ce que l'intérêt n'est pas de laisser tel que c'était jusqu'à présent avec une gestion de la mairie centrale ?

M. Gibert : On vous a entendu M. Bernard, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 Abstentions : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

02/16/321 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros à la MJC Presqu'île Confluence, pour l'organisation du festival « Les Chants de Mars », sur l'enveloppe FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demande de soutenir cette belle initiative qui rassemble environ 2700 spectateurs chaque année.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Non participation : Mme Dor

02/16/322 Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Sonny Anderson 16 quai Rambaud à Lyon 2e (opération 02233003), au Stade Roger Ebrard 61 avenue Viviani à Lyon 8e (opération 08038555) et au Stade Dumont 36 rue Antoine Dumont à Lyon 8e (opération 08040512) et automatisation du traitement de l'eau du bassin à la piscine Saint-Exupéry 11 rue Petrus Sambardier à Lyon 4e (opération 04037539) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 Sport.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je me réjouis enfin qu'on puisse refaire ce terrain qui est vétuste, il a près de 8 ans. Heureusement que nous recevons l'Euro 2016 dans cette belle ville de Lyon. Depuis l'apparition de ces terrains synthétiques, des économies d'entretien ont été réalisées. Le terrain synthétique est vraiment le terrain adapté en centre urbain pour les clubs sportifs et pour les scolaires. Je vous demande de voter favorablement ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/323 Modification de la délibération n° 2015/1588 en date du 23 novembre 2015. Soutien à un service d'aide au répit à domicile pour les familles concernées par le handicap d'un enfant de 0 à 12 ans « Bulle d'R », géré par l'Association « Eveil Mâtins » - Attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 20 000 euros pour la création de ce projet. Annule et remplace la délibération n° 2015/1588.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

M. Gibert : Mme de Lavernée, vous allez nous présenter le bilan de cette association. C'est une association qui travaille en partenariat avec la mairie du 2^{ème} arrondissement.

Mme de Lavernée : Il s'agit d'une activité développée par une association gestionnaire d'une crèche sur le 2^{ème} arrondissement qui s'appelle « Eveil Mâtins ». Cette crèche développe une activité d'aide aux répités à domicile pour les familles concernées par le handicap d'un enfant de 0 à 12 ans. Ce service s'appelle « Bulle d'R ». La mairie du 2^{ème} arrondissement soutient fermement ce projet en permettant à cette association d'assurer des permanences dans les locaux de la mairie. Ce qu'elle fait 2 fois par semaine (2 ½ journées par semaine). Cette crèche existe depuis un certain temps dans le 2^{ème} arrondissement et a toujours montré un intérêt particulier pour l'accueil des enfants handicapés. Elle a souhaité développer cet accueil qui passe d'abord par la formation des personnes qui vont garder les enfants handicapés au domicile familial. Ces accueils sont possibles en semaine et le samedi de 8h à 19h et aussi le soir de 19h à 24h. L'intervention des personnes qui gardent ces enfants ne doit pas excéder les 4 h et ne doit pas excéder 5 interventions par mois. L'association a bien démarré grâce entre autres à la possibilité que nous lui avons donnée d'assurer des permanences à la mairie du 2^{ème} arrondissement. Elle intervient régulièrement auprès de 11 enfants. Dix-huit intervenants ont été formés et quatorze sont opérationnels. Elle souhaite pouvoir bénéficier de créneaux horaires supplémentaires pour ses permanences. Je vous propose de voter favorablement à cette subvention et formule le souhait que l'association Bulle d'R puisse trouver pour l'année prochaine un financement pour pérenniser son activité car les formations coûtent cher.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/324 Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 60021843 "Adaptation des groupes frigorifiques 2015-2020" et affectation d'une partie de l'AP 2015-9, programme 20020 Conservation du patrimoine bâti - Tous secteurs.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous soutenons ces travaux car cela va dans le sens du développement durable. Tous ces groupes froids sont très polluants et changer tous ces systèmes participe à la diminution de la pollution atmosphérique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/325 Périmètres scolaires.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. Gibert : Mme Descour vous allez nous présenter ce rapport, le nombre d'enfants augmentent sur le 2^{ème} arrondissement, nous nous en félicitons mais cela entraîne un besoin de réviser les périmètres scolaires.

Mme Descour : C'est de nouveau une révision des périmètres scolaires des écoles du sud de l'arrondissement : Germaine Tillion, Alix et Gilibert qui est de nouveau nécessaire compte tenu des nouveaux immeubles qui seront livrés au printemps. L'objectif principal de cet ajustement est de permettre un meilleur équilibre entre les effectifs dans la mesure où l'école Germaine Tillion comme l'école Alix sont aujourd'hui saturées. En maternelle à Germaine Tillion comme à Alix, nous avons 31 /32 /33 enfants alors que les effectifs sont moindres à l'école Gilibert. L'objectif de cette délibération est de permettre un rééquilibrage entre ces différentes écoles pour que l'école Gilibert puisse jouer pleinement son rôle et accueillir des enfants en plus grand nombre. Il s'agit principalement des immeubles qui sont rue Denuzière jusqu'à la place Camille Georges. Effectivement, de nombreux programmes sont en cours, certains seront livrés dès le printemps, d'autres au printemps suivant, puis ceux qui sont en face de la patinoire Charlemagne, ceux du cours Suchet, les immeubles démolis seront reconstruits pour accueillir à nouveau des familles.

Il est à craindre que les classes qu'on ouvre tous les ans maintenant à l'école Alix ne suffisent plus pour accueillir tous les enfants de l'arrondissement. Je rappelle que cette année nous avons ouvert une classe en élémentaire, l'année précédente, c'était en maternelle et qu'à la rentrée prochaine, il y aura de nouveau une classe en élémentaire à l'école Alix. La PPI ne prévoit que le financement des études pour l'école annoncée plus au sud derrière l'Hôtel de Région. Je vous demande de voter favorablement ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/326 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Antenne Mobile d'Action Culturelle pour l'organisation des 31èmes rencontres de conteurs en Rhône-Alpes "Paroles en Festival", du 1er au 17 juin 2016.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/327 Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades - 100 Cours Charlemagne à Lyon 2e - Opération n° 02061649 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 , Programme n° 20004 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres ouvert de maîtrise d'œuvre.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ces travaux sont vraiment nécessaires car l'équipement est en mauvais état. C'est un équipement qui reçoit beaucoup de public, de clubs, notamment le Lyon Hockey Club, le Club des sports de glace de Lyon et un club de danse sur glace. Nous souhaitons vivement que la période des travaux ; 4 mois selon la Direction des Sports, soit respectée. Les clubs n'ont aucune solution de repli et si les délais devaient s'allonger, ils n'auraient aucune possibilité de pratiquer leur sport et de recevoir tous les enfants de l'arrondissement et bien plus. Je serai vigilant au suivi du chantier en relation avec la Direction des Sports. Sébastien Berthet le Président du Hockey Club est conscient que la réfection de cet équipement doit se réaliser et compte tenu de sa vétusté. Je vous demande d'approuver ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/328 Modification de la délibération n° 2015/1401 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 342 997 euros - Opération : construction en VEFA de 50 logements (23 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS) situés ZAC Lyon Confluence, Ilot K à Lyon 2°.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : C'est un projet que nous avons soutenu à l'époque et que nous continuons de soutenir, je vous demande de voter favorablement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/329 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 10 284 642 € - Opération : construction en VEFA de 50 logements (23 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS) situés ZAC Lyon Confluence, ilot K (2ème).

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/330 Approbation d'un avenant à la convention établie entre la Ville de Lyon / Service archéologique municipal et la SNC Hôtel-Dieu relatif à la tranche 9.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Gibert : Il y a trois questions diverses. La première concerne malheureusement un décès. Les élus du 2^e arrondissement tiennent à rendre hommage à M. Jean Rosetta qui est décédé il y a une dizaine de jours. Il était un bénévole de la mairie du 2^e arrondissement depuis de longues années. Il était très apprécié de tous pour sa grande gentillesse et son attention aux autres. Nous avons deux élus qui ont plus spécifiquement travaillé avec lui : Mme Alexandra de Brosse et M. Jean-Stéphane Chaillet. Si vous voulez apporter votre témoignage ?

Mme de Brosse : Je voudrais rendre hommage à Jean Rosetta qui était un bénévole très actif à la mairie du 2^{ème} arrondissement. Toujours prêt à dépanner quand un bénévole n'était pas disponible et qu'il fallait le remplacer pour de la distribution ; ce qui n'est pas toujours très amusant à faire. C'était un homme toujours très souriant et je pense à sa femme et sa belle-sœur qui habitent juste à côté de la mairie.

M. Chaillet : Je voudrais également apporter mon soutien à la famille de Jean Rosetta qui a donné également beaucoup de son temps pour le sport. Il était membre du staff d'un club de volley du 2^{ème} arrondissement. Il remplaçait même le président quand celui-ci était absent. Il était très disponible, c'était quelqu'un de très sympathique avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je lui rends hommage ce soir.

M. Gibert : La deuxième question concerne le Musée des Tissus. Vous savez dans quelles difficultés se trouve le Musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon. Les élus du 2^{ème} arrondissement se sont mobilisés pour sauvegarder nos collections. Après avoir largement relayé la pétition, être intervenu au Conseil municipal et à la Métropole, le Maire du 2^{ème} arrondissement, Denis Broliquier a adressé des courriers à la Ministre de la Culture et au Ministre de l'Economie et de l'Industrie. Nous regrettons vivement que la Ville et la Métropole n'aient pas jugé bon de participer à l'importante réunion qui s'est tenue le 15 février dernier sous l'Egide du Préfet avec tous les acteurs locaux. Une prochaine réunion aura lieu début mars. Nous espérons tous que la pétition qui a passé la barre des 94 000 signataires, (initiée par collectionneur de vêtements anciens), les actions de soutiens multiples et témoignages qui viennent de toutes parts sauront infléchir la position de l'Etat et de la Métropole, sans quoi rien ne sera possible. Il y a urgence puisque la Chambre du Commerce et de l'Industrie a annoncé la fermeture du Musée le 14 mars prochain.

La prochaine question diverse concerne l'annulation du carnaval des écoles. Je vais laisser la parole à Sophie Descour qui va nous en parler.

Mme Descour : Une décision difficile que nous avons été obligés de prendre. Ce carnaval s'annonçait unique puisqu'il devait rassembler plus de 2000 enfants sans compter les accompagnateurs. Toutes les écoles avaient répondu présentes. Malheureusement, la prolongation de l'état d'urgence, les inquiétudes manifestées par les parents, par le corps enseignant, le renforcement de la sécurité aux abords des écoles et dans les écoles avec un partenariat avec la police municipale. Tout cela nous a semblé ne pas avoir toutes les conditions nécessaires pour que ce carnaval se déroule dans de bonnes conditions et pour la sécurité de nos enfants. On a préféré annuler ce carnaval qui n'aura pas lieu ce jeudi 3 mars. Je donne rendez-vous l'année prochaine bien sûr !

M. Gibert : Pour plus de précisions, nous avons organisé une réunion avec Sophie Descour, moi pour la sécurité et elle les écoles avec plusieurs cadres de la police nationale et municipale. On voulait avoir un avis de professionnels et ils étaient tous unanimes pour nous dire qu'ils n'étaient pas en mesure d'assurer la sécurité. Cela représentait 2000 enfants avec 1000 adultes accompagnateurs, on regrette vivement cette décision mais nous sommes en plein centre de Lyon. On serait dans un village on n'aurait pas eu de souci, on se disait que c'était beaucoup trop dangereux et qu'il n'était pas raisonnable de pouvoir mettre autant d'enfants et d'adultes en plein milieu du centre de Lyon sans une sécurité adaptée.

Sur une note plus optimiste, quelques dates à vous rappeler : la 4^e édition de l'opération Soup'R Bol qui aura lieu les 4 et 5 mars place de la république de 17h à 21h. Cette opération a lieu au profit du foyer Notre Dame des Sans Abris. Nous vous invitons à venir déguster en musique des soupes concoctées par notre chef Fabrice Bonnot. Une très belle opération dont la mairie du 2^e est partenaire depuis le début.

La deuxième date c'est notre prochain CA/CICA le 11 avril. Avec un CICA consacré à la Famille en Presqu'île. Il arrivera à point nommé juste après le grand week-end Famille en fête de la mairie du 2^e les 2 et 3 avril prochains, que Madame de Brosse va vous présenter.

Mme de Brosse : Nous renouvelons la Fête des familles qui a déjà eu lieu l'année dernière avec beaucoup de succès, les 2 et 3 avril. Des activités sont proposées aux parents accompagnés de leurs enfants. Il y a des activités très variées : cours de cuisine, cours de danse, de gymnastique, mur d'escalade, initiation au tri sélectif, concours de KAPLA. La mairie du 2^{ème} arrondissement organise un concours de KAPLA il faut que la construction soit faite par les parents avec les enfants, pas les pères tous seuls ! Le samedi matin il y aura la remise de la médaille de la famille, à 7 familles de l'arrondissement. On attend beaucoup de participants. Je veux juste ajouter que dans le cadre d'« Atout parents », en plus de cette fête des familles, nous organisons samedi prochain un atelier sur l'éducation à destination de tous les parents de l'arrondissement. Dans plus de 15 jours, il y aura un atelier sur le couple à destination des couples de l'arrondissement et surtout de tous les couples qui vont se marier en 2016 pour leur donner quelques pistes pour préparer l'engagement au mariage.

M. Gibert : Merci Mme de Brosse, ce conseil d'arrondissement est terminé, merci à tous d'y avoir participé.

La séance est levée à 18h40